

1.

Prison de Rouanne ce 19 juin 1848

435

Réponse à une lettre
de 19 juin, page 3.

Monsieur Charmier

C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu votre lettre; mais aussi comme je vois que vous me croyez compromis dans les affaires de Miribel je m'empresse de vous faire savoir le contraire, car de tous ceux de Miribel qui ont été arrêtés il en est pas un qui ait pris part à l'arrestation des magistrats, aussi ces m^{rs} lorsque nous avons passé devant eux pour savoir s'ils en reconnaissent parmi nous qui aurait pris part à leur arrestation ils ont dit qu'ils ne nous connaissent coupables en rien et qu'ils ne nous avaient pas aperçus dans cette affaire. Et d'après notre interrogatoire le juge d'instruction nous a promis notre mise en liberté. et le procureur Général l'a également promis à nos parents qui sont venus nous réclamer. Cependant nous sommes séquestrés depuis le 28 Mai et il paraît que l'on ne se prend pas beaucoup à nous faire sortir et pourtant nous avons été reconnus non coupables de ce que l'on nous accusait.

Ainsi Monsieur si c'était un effet de votre bonté de faire un saut jusque chez m^r le Procureur Général vous pourriez y aller sans crainte car vous y traverserez toutes les pièces affirmatives de ce que sans des et sans pourriez savoir pourquoi nous sommes retenus si longtemps. Vous obligerez votre humble serviteur.

Berthez Piérré



Journal de l'année 1848

Journal de l'année

Faint, illegible handwritten text covering the majority of the page.



Copie à

à M^r. Berthet (père) de Meribel

Volonté

Expédiée.

M^r. Berthet pour vous débarrasser, par son envoi en exemplaire de

M^r. Bezon vient de me communiquer votre lettre par la quelle j'apprends votre malheur, j'aurais bien me serais douté que sous un tel gouvernement aussi tolérant que le nôtre un homme tel que vous deviendrait ami de l'ordre de l'état, et conséquemment de l'ordre public soit aussi gravement compromise. J'avais appris par la voie des journaux qu'un sieur Berthet de Meribel avait été arrêté, mais je pensais que c'était un honnête ou un pauvre.



Votre empiètement à propos de mon acte d'apprentissage, est à mes yeux une preuve de moralité, car vous savez mieux la contenance de ce contrat oblige le maître d'apprentissage à veiller sur la moralité de son élève; certes, ce n'est pas en montrant l'exemple de sa perturbation.

Je suis convaincu que vous réussirez promptement et que la justice une fois éclairée, se prononcera en votre faveur. Pour cela chacun doit son tribut, pour mon compte, veuillez croire que je n'empêcherai d'affirmer partout au besoin sera l'opinion favorable que j'ai de vous. Je pense que votre défense sera jugée à propos de me faire citer; j'en serai bien de ceux qui se croient en droit d'attester votre esprit de paix et de modération digne d'éloge sous tous les gouvernements, c'est dire que sous le gouvernement républicain vous n'appartenez pas à ceux qui prennent son licence et la perturbation pour la liberté.

Je n'ajouterais donc avec tout empiètement que vous désirez à M^r. Guise le marchand f. qui vous occupe depuis long-temps.

Salutations empressées

(Signature)

Monsieur Charrier, rue de la Harpe
Paris St Louis en l'Isle
Lyon

